

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan d'ensemble - Partie EST

4b

ECHELLE	Préparation du PLU	Arrêt du projet de PLU	Approbation du PLU
1/5000	13/12/2004	11/03/2009	25/02/2010



LEGENDE

- Zonage
 - Espaces Botés Classés
- Définition des zones :
- ZONES URBAINES**
UI : Zone à vocation d'activités
- ZONE AGRICOLE**
A : Zone réservée aux activités agricoles
- ZONE NATURELLE**
N : Zone naturelle
- Zone soumise au risque d'inondation soumise à prescription
- Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L.123-4-7 du code de l'urbanisme
- ATTENTION :**
La commune fait également l'objet d'un PPR mouvement de terrain. Se référer au règlement annexé au PLU.
- MARGES DE RECUL PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :**
- Route à grande circulation
marges de recul par rapport à l'axe de la voie
- Lignes de plantation
 - Plantations
 - Autres constructions non couvertes et osseaux
 - Expositions figurées à l'édile
 - L. 11-14 du Code de l'urbanisme
- Intervalle d'application des marges de recul

